

Affaire suivie par : Mme Solène Juzeau
Tél. : 03.87.34.33.10
Mél. : ddt-sabe-npn@moselle.gouv.fr

Le Directeur départemental

à

Conseil Départemental de la Moselle
DPAT-D2AT-BAFU
Hôtel du département
1 rue du Pont Moreau
CS 11096
57036 METZ Cedex 1

À l'attention de Mme Patricia PAHIN

Metz, le **15 MAI 2023**

OBJET : Porté à connaissance – aménagement foncier de la commune de Guessling-Hemering

NOS REF. :

PJ: 5 (tableau « sources et sites de consultation », tableau des servitudes d'utilité publique affectant l'occupation du sol, cartographie des cours d'eau sur la commune, cartographie des zones humides et cartographie des zones humides remarquables du SDAGE Rhin-Meuse).

Par courriel en date du 09 décembre 2022 vous sollicitez, dans le cadre du lancement de la procédure d'aménagement foncier sur le territoire de la commune de Guessling-Hemering, l'établissement d'un porté à connaissance conformément à l'article L.121-13 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Veuillez trouver ci-dessous la synthèse des informations relevant de nos services et qui concernent la commune de Guessling-Hemering.

De plus, je vous joins un tableau comprenant les servitudes d'utilité publique affectant l'occupation des sols de la commune ainsi qu'un tableau récapitulatif des différentes sources et sites existants pouvant apporter une information complémentaire sur le territoire.

1/4

I – Urbanisme :

La commune possède un plan local d'urbanisme, qui a été révisé le 9 novembre 2005.

II – Risques :

Les risques recensés sur le territoire de la commune sont :

- le risque d'inondations de la Nied du Bischwald qui a fait l'objet d'un Recueil des Zones Inondées lors des crues des 15 et 16 octobre 1981, réalisé par la DDAF de la Moselle en 1995 ;

- une exposition faible à moyenne au phénomène de retrait-gonflement des argiles ;

- un aléa sismique très faible ;

- la présence de canalisations de transport de matière dangereuse exploitées par GRT Gaz et Ethylène Est.

La mise en œuvre des travaux connexes devra respecter les procédures réglementaires pour les interventions à proximité des canalisations TMD, destinées à la prévention des risques.

De manière générale, il conviendra de s'assurer que le projet (nouveau parcellaire et mise en œuvre des travaux connexes) n'accentue pas les risques déjà existants sur le ban communal (coulées de boues, inondations), et ne réduit pas les zones d'expansion des crues.

III – Eau :

- **Eaux usées :**

La commune dispose d'un assainissement collectif et d'une station d'épuration (lagunage naturel) située au Nord-Est du village qui traite également les eaux usées de la commune de Lelling.

La compétence assainissement relève de la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie.

- **Eaux pluviales :**

Conformément à l'orientation T5A-O5-D1 du SDAGE Rhin-Meuse, les fossés créés dans le cadre de travaux connexes d'un aménagement foncier ne doivent pas entraîner d'incidence notable sur les débits et la qualité des cours d'eau récepteurs.

- **Cours d'eau :**

Plusieurs cours d'eau sont présents sur le ban de la commune et représentés sur l'extrait de la cartographie des cours d'eau joint en annexe. Le cours d'eau principal nommé « Ruisseau de la Fischerei » est situé à l'Est du ban communal, c'est un affluent du « Ruisseau du Bischwald » lui-même affluent de la Nied Allemande. La commune est située sur la masse d'eau NIED ALLEMANDE 1 (code national : FRCR459). Son état chimique est jugé mauvais ; son état écologique médiocre.

Le projet devra préserver au maximum la géomorphologie des cours d'eau existants et sa végétation rivulaire.

En cas de construction d'ouvrage de franchissement, ils devront respecter la réglementation en vigueur (Loi sur l'Eau).

- **Zones inondables :**

La commune n'est pas mentionnée dans un Atlas des Zones Inondables (AZI).

Conformément à la disposition T5A-O5-D5 du SDAGE Rhin-Meuse, les principes suivants doivent être pris en compte et respectés dans le cadre d'opération d'aménagement foncier :

- préserver les capacités de rétention existantes et améliorer la rétention des eaux sur l'ensemble du bassin versant par la préservation des prairies, la restauration des réseaux de haies et par la mise en valeur et le maintien des zones humides ;
- développer la mise en place d'aménagements permettant de limiter et ralentir les ruissellements.

- **Zones humides :**

Des zones potentiellement humides d'aléa faible, moyen et fort sont présentes sur le ban de la commune et représentées sur l'extrait de la cartographie des zones humides joint en annexe.

Deux zones humides remarquables (référencées dans le SDAGE Rhin-Meuse) sont présentes au Sud et à l'Est du ban de la commune, il s'agit :

- « Marais de Lelling » (code 57_AQUA_0013) ;
- « Plaine et étang du Bischofswald » (code 57_AQUA_0076) ;

L'extrait de la cartographie des zones humides remarquables est joint en annexe.

Pour mémoire, un aménagement foncier mené sur la commune devra respecter les dispositions suivantes du SDAGE Rhin-Meuse relatives aux zones humides ordinaires ainsi qu'aux zones humides remarquables :

- T5A-O5-D5 (disposition mentionnant la nécessité de la mise en valeur et du maintien des zones humides),
- T3-O7.4.5-D1 (disposition mentionnant l'interdiction de toute action entraînant la dégradation des zones humides remarquables),
- T3-O7.4.5-D2 (disposition mentionnant la nécessité de préserver les fonctionnalités des zones humides),
- T3-O7.4.5-D4 (disposition mentionnant la nécessité d'inclure les zones humides dans les données de conception des projets, dont les aménagements fonciers, et dont cette conception doit en priorité s'attacher à éviter les impacts sur les zones humides).

Il conviendra de préserver au maximum les zones humides et les travaux envisagés sur ces zones devront respecter la réglementation (interdiction de drainage, aucune création de chemins empierrés en zone humide remarquable).

IV – Forêt :

Une forêt communale est présente au sud du ban de la commune. Cette dernière n'est concernée par aucune forêt de protection.

V - Biodiversité :

Le territoire de la commune est concerné par les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I : "Marais de Lelling" et "Plaine et étang du Bischofswald autour de Bistroff". Ces deux sites sont également répertoriés comme Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Il semblerait que le territoire soit concerné par une partie de la mesure compensatoire n° 11406 de type C3-2a du projet DEC_SUEZ_Ext_ISDND_Téting-sur-Nied.

Le ban communal est susceptible de présenter des sensibilités en matières d'espèces patrimoniales (incluant des espèces protégées), dont les données relatives aux amphibiens, reptiles, insectes et chiroptères sont consultables sur le site de la DREAL Grand Est (cf. tableau annexe "sources et sites").

VI – Trame verte et bleue :

Les données cartographiques du SRCE Lorraine (intégré au SRADDET du Grand Est approuvé par arrêté préfectoral du 24 janvier 2020) révèlent la présence sur le ban communal de réservoirs de biodiversité, de corridors écologiques et de zone de perméabilité (forte, thermophile, prairiale, forestière et humide/alluviales). Ces données cartographiques sont accessibles sur le site la DREAL Grand Est (cf. tableau annexe "sources et sites").

L'analyse de la trame verte devra être multiscalaire, aux échelles du SRCE Lorraine intégré au SRADDET Grand Est, du SCoT de l'arrondissement VAL DE ROSSELLE, et localement au droit de la commune.

VII - Natura 2000 :

Une zone Natura 2000 est répertoriée sur le territoire du ban communal : Plaine et étang du Bischwald.

IX – Paysage :

Le territoire de Guessling-Hemering n'est pas inclus dans l'emprise d'un paysage remarquable.

X – Agriculture

Il convient d'être attentif aux mesures de conditionnalité liées aux aides de la Politique Agricole Commune (PAC) qui fixent des exigences à respecter pour chaque exploitation agricole éligible à ces aides.

Parmi les bonnes conditions agricoles environnementales (BCAE), la BCAE 8 fixe des exigences en matière d'interdiction de taille des arbres et des haies entre le 16 mars et le 15 août et en matière de maintien des mares, des haies et des bosquets. Les déplacements de certains éléments topographiques (haies et bosquets) pourront être autorisés sous certaines conditions, après déclaration préalable auprès de la DDT et, le cas échéant, justifiés par une étude d'intérêt environnemental.

La BCAE 2 concerne la protection des zones humides et des tourbières, elle entrera en application au 01/01/2024.

La BCAE 9 concerne le maintien et le non labour des prairies désignées comme sensibles.

La BCAE 4 impose la mise en place de bandes tampons le long des cours d'eau et des fossés et canaux cartographiés comme écoulements permanents.

Par ailleurs, il convient de rappeler que la réalisation des travaux dans le cadre de l'AFAFE ne dispense pas les exploitants concernés du respect des règles et procédures fixées par la réglementation PAC.

La Cheffe de l'Unité Nature Prévention
des Nuisances,



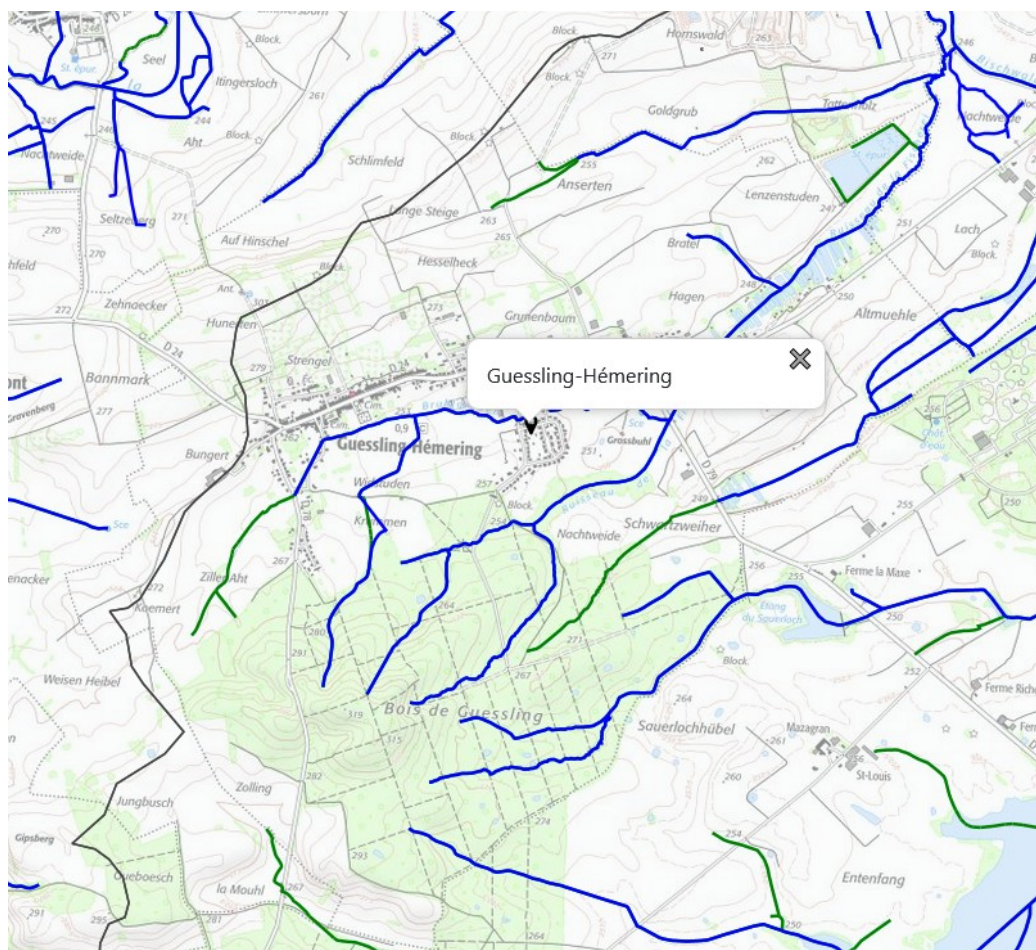
Hélène GUIDAT

ANNEXE

Annexe 1 : cartographie des cours d'eau :

Source : DDT de la Moselle

Commune de GUESSLING-HEMERING :



cours d'eau Code de l'environnement



cours d'eau BCAE



Cours d'eau Code de l'environnement :

Cours d'eau répondant à la définition de l'article L215-7-1 du code de l'environnement.

Enjeu : préservation des milieux aquatiques, notamment des cours d'eau sur lesquels les travaux sont soumis à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Cours d'eau BCAE :

Cours d'eau tel que définit par l'article D615-46 du CRPM et précisée par l'arrêté ministériel BCAE du 24/04/2015.

Ces cours d'eau doivent également être bordés par une bande enherbée ou boisée non fertilisée.

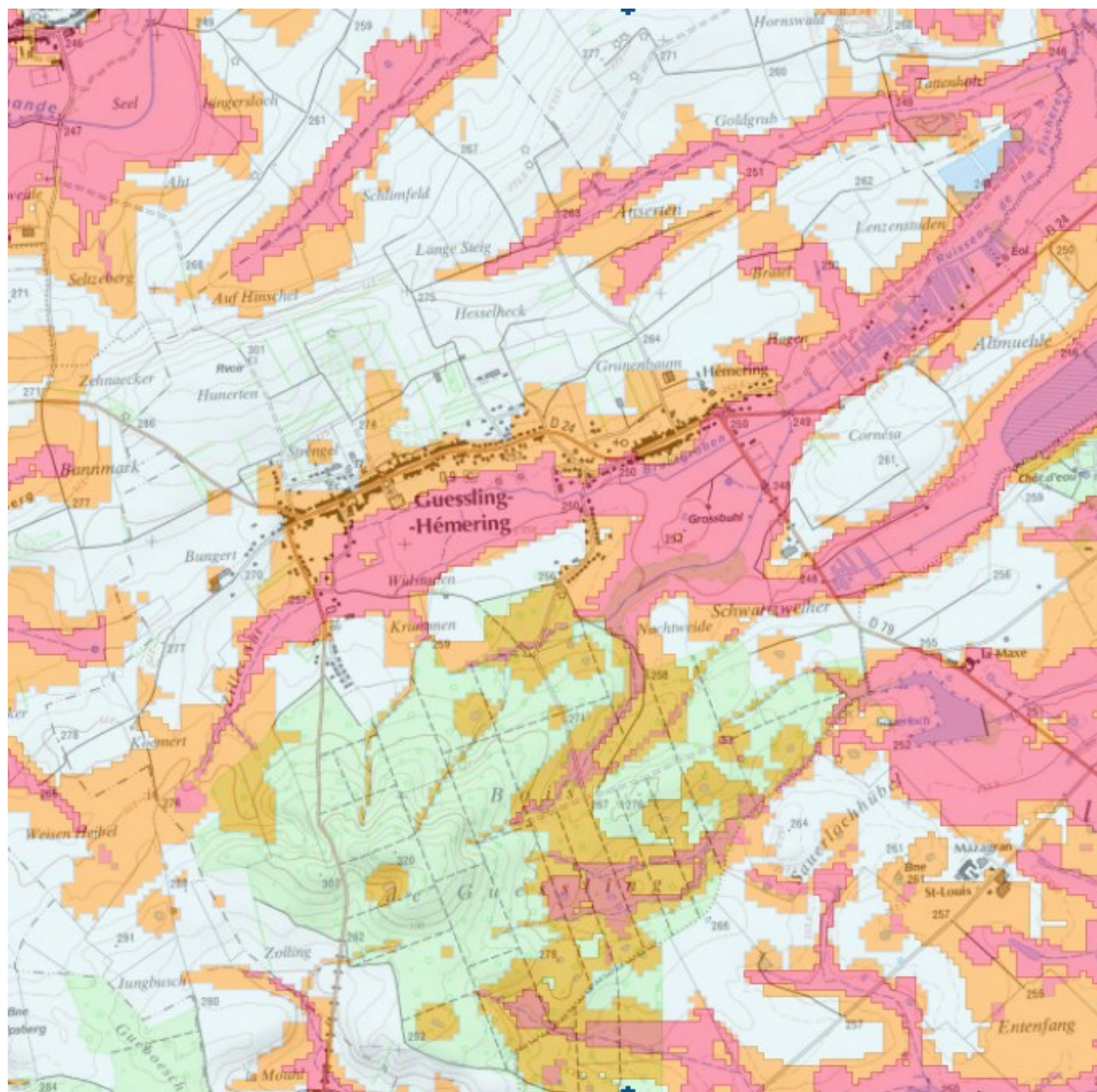
En Moselle il s'agit des cours d'eau permanents et intermittents nommés et non nommés de la BD Topo de l'IGN.

Annexe 3 : cartographie des zones humides :

Source : CARMEN – DREAL Lorraine

Commune de GUESSLING-HEMERING :

zones potentiellement humides :



Zones Potentiellement Humides

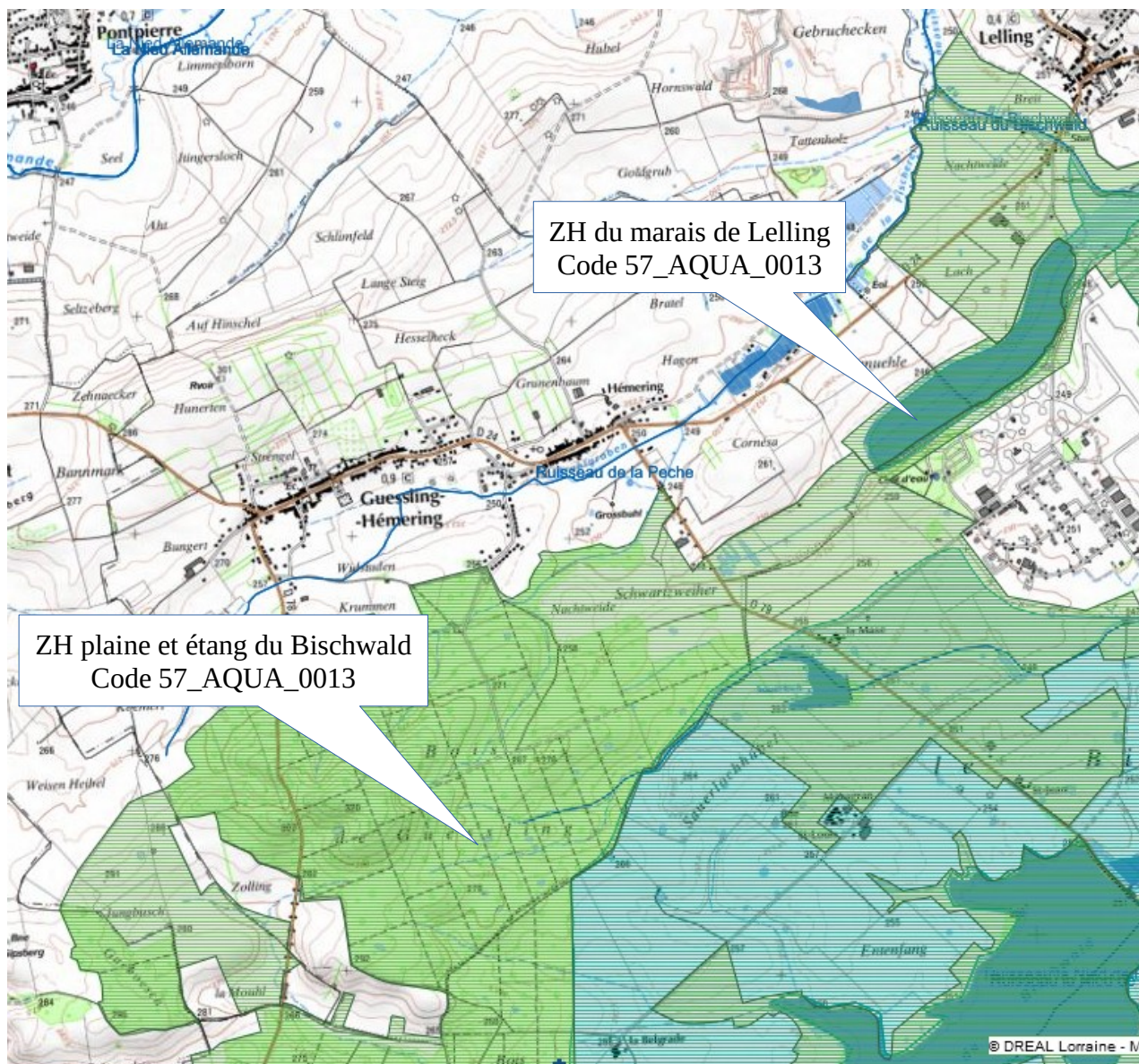
 ZPH Lorraine

 ZPH Faible

 ZPH Moyen

 ZPH Fort

Commune de GUESSLING-HEMERING :
présence de zones humides remarquables du SDAGE Rhin-Meuse :



GUESSLING-HEMERING

Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
BoisForêt	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.	Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003.	Forêt communale de GUESSLING-HEMERING	Office National des Forêts (O.N.F.) Agence territoriale de METZ 1 rue Thomas Edison 57070 METZ
I1 ex CanaTMD	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz.	Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement	Arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport d'éthylène exploitées par la société ETHYLENE EST.	Ethylène Est chez TOTAL RAFFINAGE FRANCE Direction des Pipelines Plateforme de FEYZIN - CS 76022 69551 FEYZIN Cedex
I1 ex CanaTMD	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz.	Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement	Arrêté préfectoral du 21 octobre 2016 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel existantes, exploitées par GRTGaz.	GRTGaz Pôle Exploitation Nord Est Département Maintenance Données et Travaux Tiers Centre Travaux Tiers et Urbanisme Boulevard de la République BP 34 62232 ANNEZIN
I3	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Canalisation DN600-2008--RACRANGE - SAINT AVOLD, PMS 80.	GRTGaz Pôle Exploitation Nord Est Département Maintenance Données et Travaux Tiers Centre Travaux Tiers et Urbanisme Boulevard de la République BP 34 62232 ANNEZIN

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
I3 ex I5	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques..	L555-27, R555-30a) et L555-29 du code de l'environnement	Arrêté interpréfectoral du 5 mai 2000 - Canalisation de transport d'éthylène DN 200 Carling (Moselle) - Viriat (Ain).	Ethylène Est chez TOTAL RAFFINAGE FRANCE Direction des Pipelines Plateforme de FEYZIN - CS 76022 69551 FEYZIN Cedex
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Réseau 20 KV.	ENEDIS-ERDF allée Philippe Lebon, BP 80428 57954 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX
PM2 (Rtech)	Servitudes relatives aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique.	Articles L.515-8 à 515-12 et R.515-24 à R.515-31 du code de l'environnement	Arrêté préfectoral du 09/04/2019 complémentaire à l'arrêté du 08/03/2007 instituant des Servitudes d'Utilité Publique autour de la zone d'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de la société Suez RV Nord Est à Téting-sur-Nied.	D.R.E.A.L. Service Prévention des risques 2 rue Augustin Fresnel BP 95038 57071 METZ Cedex 03
PT2	Servitudes de protection contre les obstacles	Articles L 54 à L 56-1 et R 21 à R26 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la PTT, modifiée par la loi du 26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T.	Décret du 14/10/2013 fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien Laudrefang/Bistroff (Grostenquin).	Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Metz Quartier de Lattre de Tassigny BP n°30001 57044 METZ Cedex 1

(au 28/04/23)

Sources et sites de consultation

I. Volet milieu physique

Inventaire géologique * **Système d'information géographique des données publiques InfoTerre** du BRGM

<http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do#>

Inventaire topographique * **Géoportail, le portail des territoires et des citoyens**

<https://www.geoportail.gouv.fr>

Inventaire pédologique <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/carte-des-sols>

Inventaire hydrographique et hydraulique <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/reseau-hydrographique#/>

Relevés climatologiques * **Météo France**

<https://donneespubliques.meteofrance.fr/>

Données géographiques * **Géoportail**

<https://www.geoportail.gouv.fr>

II. Volet socio-économique

Situation juridique * **Géoportail de l'urbanisme**

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Données communales INSEE * **Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)**

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/6676182?geo=COM-57064&debut=0>

Données communales du recensement général agricole * **Système de statistique, évaluation et de prospective agricole Agrest** _ Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/?searchurl/745fcc0d-4e89-4a99-b151-835d2a9be2df/search/>

Statistiques agricoles * **Agrest** _ Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/?searchurl/745fcc0d-4e89-4a99-b151-835d2a9be2df/search/>

Statistiques forestières * **Inventaire Forestier National (IFN) / Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) / Office National des Forêts (ONF)/IGN**

<http://www.ifn.fr/spip/spip.php?rubrique17>

<https://inventaire-forestier.ign.fr/spip.php?rubrique240>

* **Agrest - Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche**

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/?searchurl/searchUuid/search/>

III. Volet patrimoine naturel

a) Inventaires

ZNIEFF (1 et 2) * **Système de cartographie et DREAL Grand Est**

Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/cartographies-interactives-r52.html>

<http://inpn.mnhn.fr/zone/znief/recherche>

ZICO

<https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/zone-d-importance-pour-la-conservation-des-oiseaux-a21326.html>

Zones humides (RAMSAR) <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/cartographies-interactives-r52.html>

Espaces Naturels

Sensibles (ENS) * **Conseil Départemental (CD) Moselle**

<http://moselleinfo.geo.fr/infogeo/index.php/ressources/environnement>

(au 28/04/23)	
Carte de sensibilité des espèces	Sources et sites de consultation https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/cartes-de-sensibilite-sur-les-especes-a19410.html
b) Informations à caractère réglementaire	
Forêts publiques (régime forestier) et réserve biologique intégrale ou dirigée	* DREAL Grand Est & Géoportail (forêts publiques) https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=03ba65a0-71f4-4e17-996c-faa723abe733# https://www.geoportail.gouv.fr/carte
Trame verte, corridors biologiques ou écologiques	https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-de-coherence-ecologique-de-a74.html https://biodiversite.grandest.fr/le-grand-est-en-mouvement/des-demarches-pour-la-biodiversite/trame-verte-et-bleue/ https://www.grandest.fr/politiques-publiques/sraddet/
RN (nationale ou régionale)	https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=03ba65a0-71f4-4e17-996c-faa723abe733#
Arrêté de biotope	https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=03ba65a0-71f4-4e17-996c-faa723abe733#
Site Natura 2000	https://natura2000.eea.europa.eu/
DOCOB validé	* DREAL GRAND EST
(Lien temporaire, du fait du transfert de compétence à la région. Une mise à jour sera nécessaire à court terme)	https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/les-sites-du-grand-est-r6769.html
IV. Volet eau	
a) Inventaires	
Stations d'hydrométrie	* Système d'Information sur l'Eau Rhin-Meuse SIERM http://rhin-meuse.eaufrance.fr/zone?lang=fr * Base de données HYDRO du portail de l'eau EauFrance https://www.hydro.eaufrance.fr/
Données qualitatives et quantitatives de l'eau et des milieux naturels aquatiques	* SIERM https://rhin-meuse.eaufrance.fr/choixtheme?lang=fr
Eaux souterraines	* Agence de l'Eau Rhin-Meuse https://rhin-meuse.eaufrance.fr/qualit-eauxsout?lang=fr
Eaux superficielles	* Agence de l'Eau Rhin-Meuse https://rhin-meuse.eaufrance.fr/qualit-coursdeau?lang=fr
Inventaire des zones humides, contrat de rivière	* SIERM http://rhin-meuse.eaufrance.fr/zone?lang=fr * Outils de gestion intégrée de l'eau Gesteau du portail de l'eau EauFrance https://www.gesteau.fr/contrats#6/46.649/4.570/sdage,contrats * DREAL GRAND EST https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=2d4373e3-e921-47c3-b086-89d50eb628af
Zones vulnérables	* DREAL GRAND EST https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=03ba65a0-71f4-4e17-996c-faa723abe733#

(au 28/04/23)

Sources et sites de consultation

b) Informations à caractère réglementaire

SDAGE, SAGE

* Agence de l'Eau Rhin-Meuse

http://www.eau2015-rhin-meuse.fr/masses_d_eau-2009/assistant_etape1.php

* DREAL GRAND EST

<https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/les-schemas-directeurs-d-amenagement-et-de-gestion-a16243.html>

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=2d4373e3-e921-47c3-b086-89d50eb628af#>

Périmètre de protection des points de captage d'eau potable, d'eau minérale (approuvés ou en cours d'élaboration)

* Agence Régionale de Santé Lorraine - Délégation Territoriale de la Moselle

Chartes de PNR

* PNR Lorraine

<https://www.pnr-lorraine.com/comprendre/la-charte/la-charte-du-parc-de-lorraine/>

V. Volet risques

a) Inventaires

Etat des risques par commune

* Système cartographique des risques naturels et technologiques majeurs GEORISQUES du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et BRGM

<http://www.georisques.gouv.fr/>

Atlas des zones inondables

* GEORISQUES du Ministère de la Transition Écologique

<https://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/>

BASOL

* GEORISQUES du Ministère de la Transition Écologique

BASIAS

<http://www.georisques.gouv.fr/>

Communes exposées au risque de mouvement de terrain

* GEORISQUES du Ministère de la Transition Écologique et BRGM

<http://www.georisques.gouv.fr/>

<http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do>

b) Informations à caractère réglementaire

* Préfecture de Moselle

<http://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-Defense-et-Risques/Risques-majeurs/Risques-Naturels-Miniers-et-Technologiques>

Plan de prévention des risques naturels, miniers et technologiques

* GEORISQUES du Ministère de la Transition Écologique

<http://www.georisques.gouv.fr/>

Commune dans le périmètre de la DTA des Bassins Miniers Nord-Lorrains

* GEO DATA (données cartographiques à télécharger)

<https://geo.data.gouv.fr/fr/datasets/01bd8d9b2672aafd43bcf08e96ae2c88d8234e32>

V. Volet paysage

a) Inventaires

Atlas des paysages

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/sites-et-paysages-a12445.html>

(au 28/04/23)

b) Informations à caractère réglementaire

Sources et sites de consultation

Sites classés et inscrits

* DREAL GRAND EST

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/sites-et-paysages-a12445.html>

Décret de classement ou d'inscription avec le plan cadastral de classement ou d'inscription et la liste parcellaire

* DREAL Grand Est

* UDAP Moselle

VI. Volet patrimoine architectural, archéologique

a) Inventaire

Monuments historiques (inscrits ou classés)

* Ministère de la Culture – POP la plateforme ouverte du patrimoine

<https://www.pop.culture.gouv.fr/search/list?base=%5B%22Patrimoine%20architectural%20%28M%C3%A9rim%C3%A9%29%22%5D>

b) Informations à caractère réglementaire

Périmètre de protection des monuments historiques classés

* Ministère de la Culture et de la Communication

<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>

Servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol de l'art. R126-1 et suivants du Code de l'Urbanisme

* Géoportail de l'urbanisme

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/search-document/>